



Ville d'Ath
Val de Dendre

ANNEXE 26

URBANISME

Département du Développement territorial
Aménagement du Territoire - Urbanisme
Rue de Pintamont 54 - 7800 Ath

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

T. 068 68 10 80
F. 068 68 10 89
urba@ath.be - www.ath.be

Le Collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme

Les demandeurs sont les Consorts LEMAHIEU, Chemin de Casteau 150 à 7061 Soignies (Casteau).

Le terrain concerné est situé Rue Clivemont, 31 et 31/A à 7812 Mainvault, et cadastré 17e division, section B n°608H et 608K.

Le projet vise à régulariser la division d'un bâtiment de ferme en deux logements, et présente les caractéristiques d'enquête suivantes : *dérogation au plan de secteur : Zone agricole.*

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article *D.IV.6 et suivants* du Code du Développement Territorial.

Au vu de la crise sanitaire, les consultations au sein du centre administratif communal sont limitées, dès lors une partie du dossier peut être consulté via le site www.ath.be

Des explications complémentaires peuvent également être obtenues par téléphone au 068/68.10.80 (du lundi au vendredi de 08h00 à 16h00) ou par courriel à l'adresse urba@ath.be.

L'enquête publique est ouverte le 21/01/2022 et clôturée le 04/02/2022.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale de Ath, Rue de Pintamont, 54 à 7800 Ath ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urba@ath.be

L'enveloppe ou le courrier électronique portera la mention : BC202200002. A peine de nullité, les envois par courrier sont datés et signés ; les envois par courrier électronique sont identifiés et datés.

Le conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme est Monsieur Bataille dont le bureau se trouve au service urbanisme.

Ath, le 14/01/2022

Le Directeur Général,

Bruno BOËL

Le Bourgmestre,,

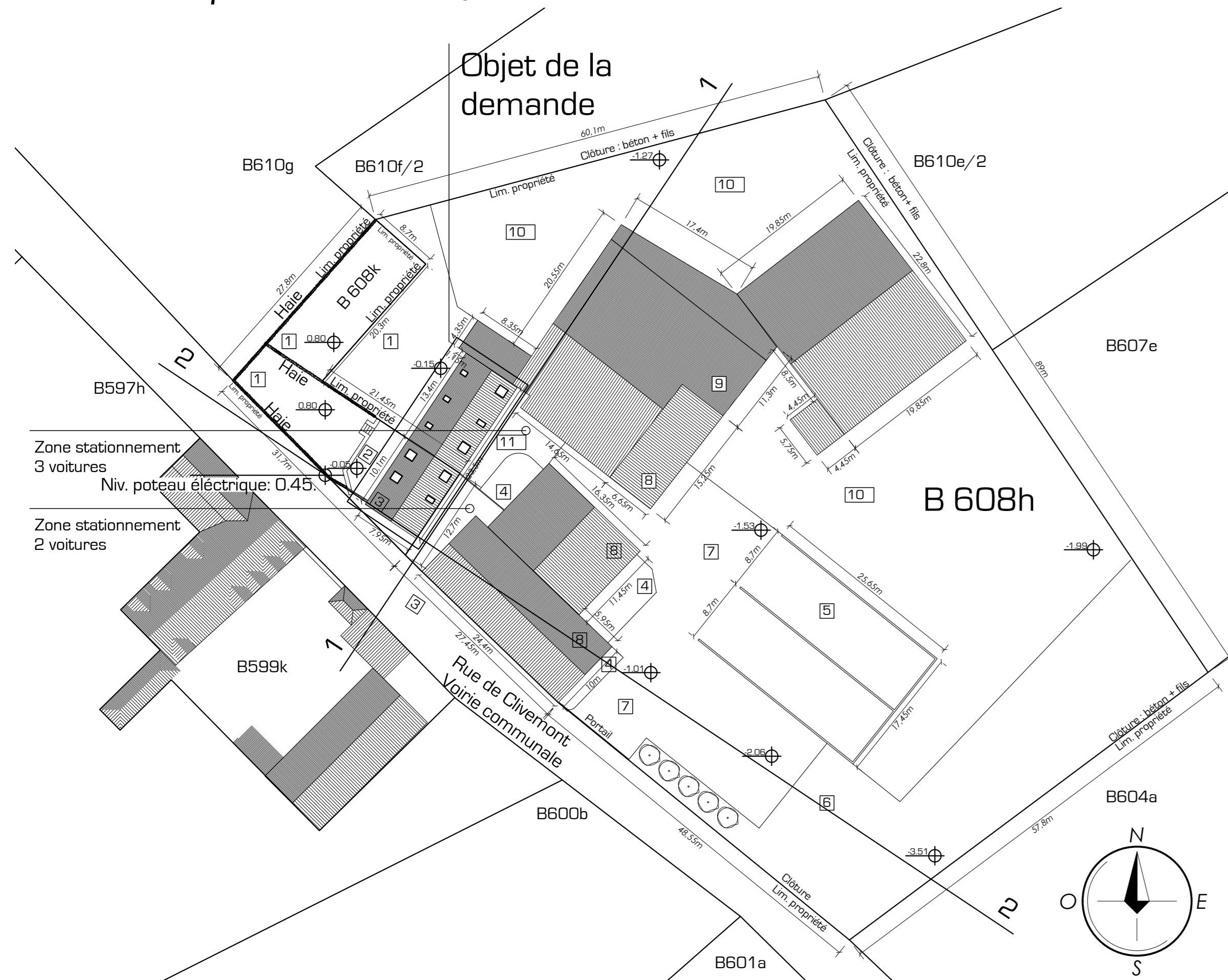
Bruno LEFEBVRE



Wallonie



Situation existante
Plan implantation 1/500



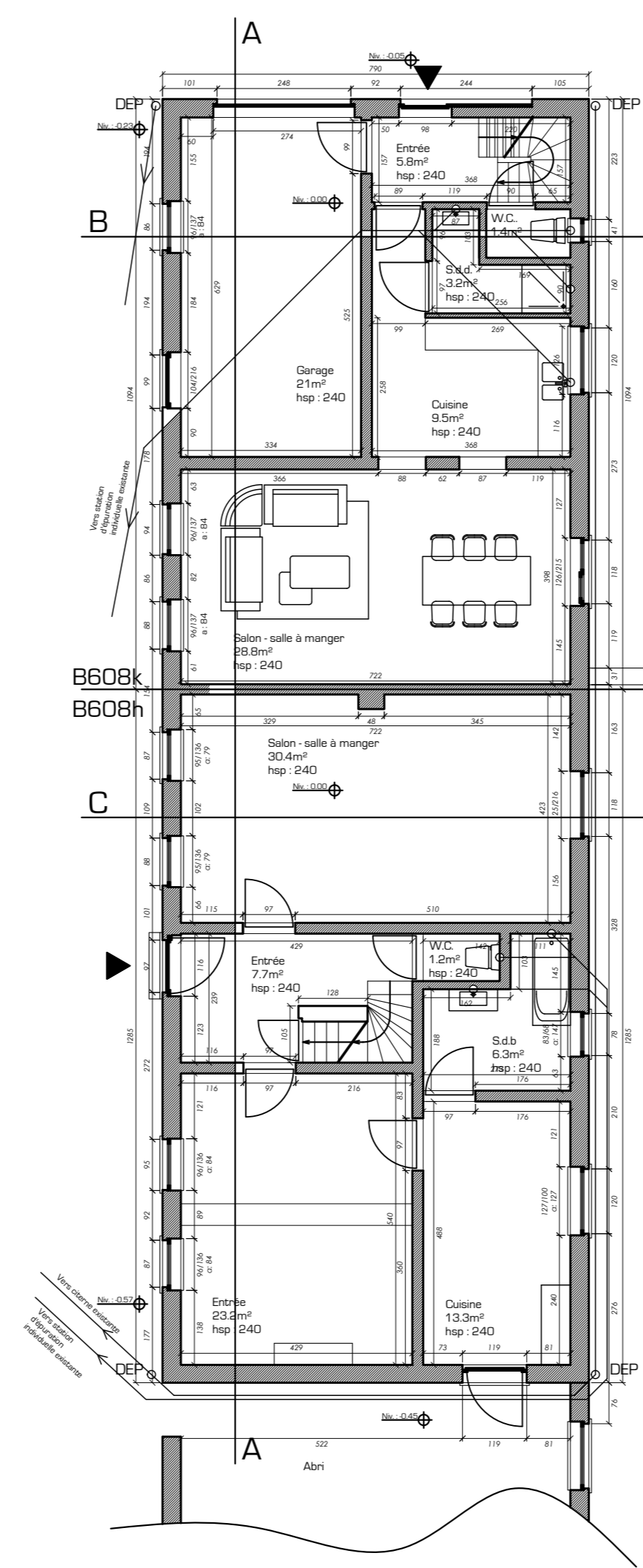
- Matériaux d'implantation :**
- Jardin - pelouse
 - Terrasse en pavés
 - Toiture en tuiles de teinte rouge-brun
 - Par-terre planté
 - Espace dépôt lié à l'activité agricole délimité par des murs en béton
 - Herbe
 - Revêtement en dalles béton de teinte grise
 - Toitures en plaques Eternit ondulées de teinte anthracite
 - Toiture métallique de teinte anthracite
 - Surface en terre
 - Revêtement en pavés

Plans 1/100

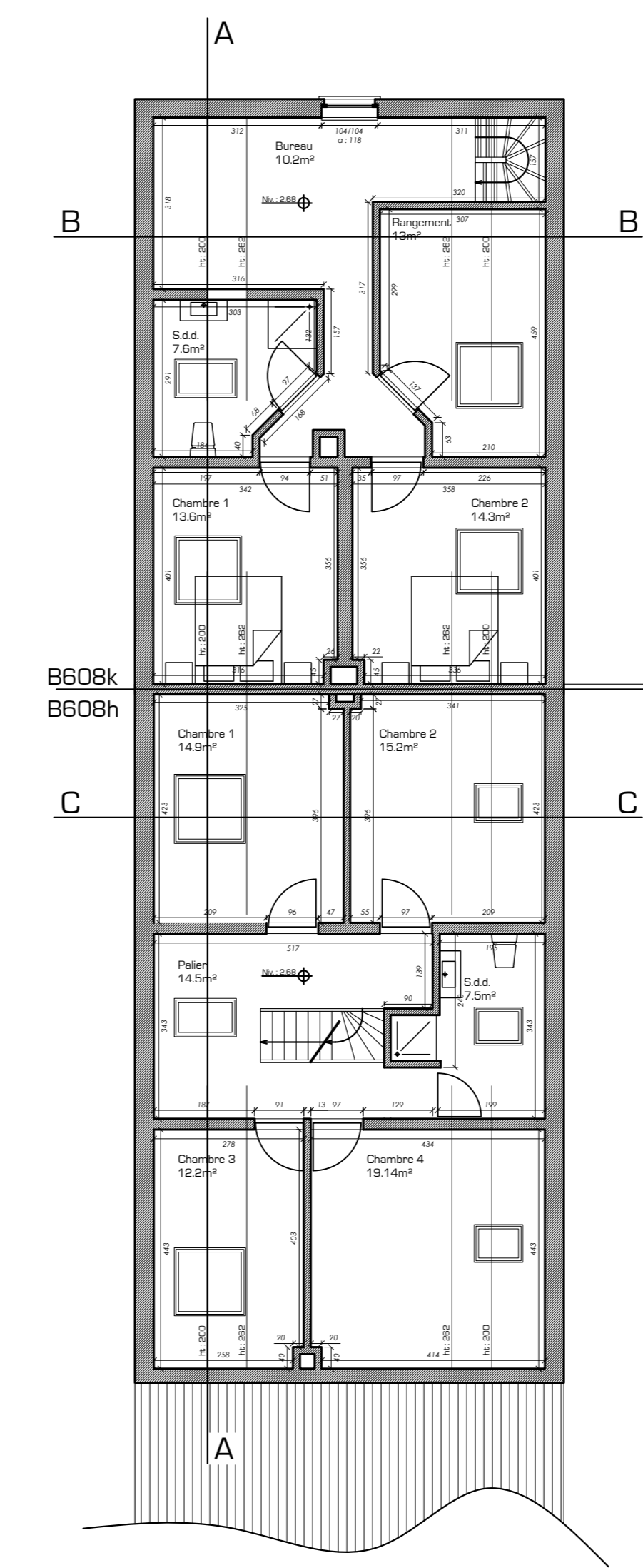
Cave



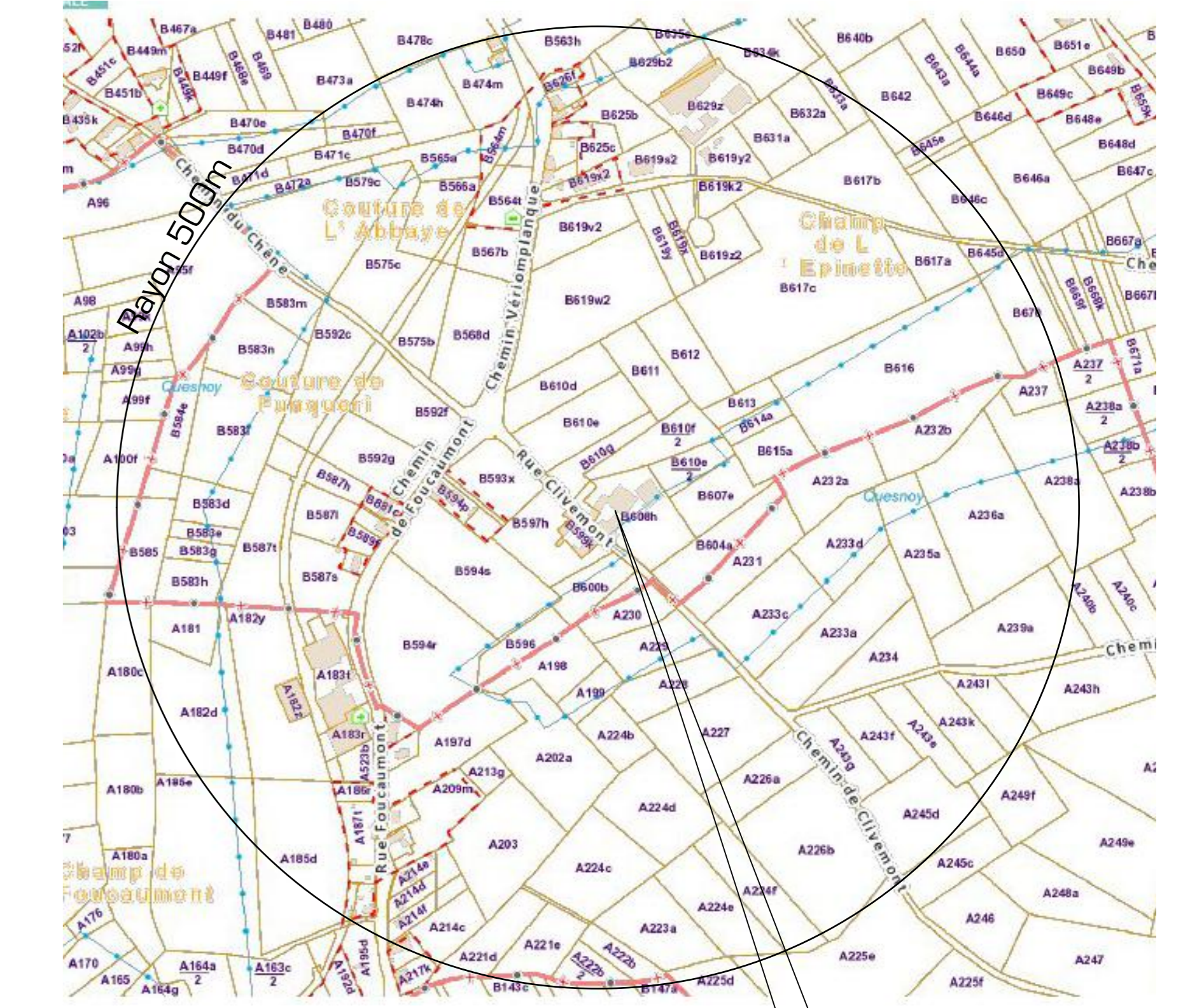
RDC



R+1



Plan de situation - 1/5000

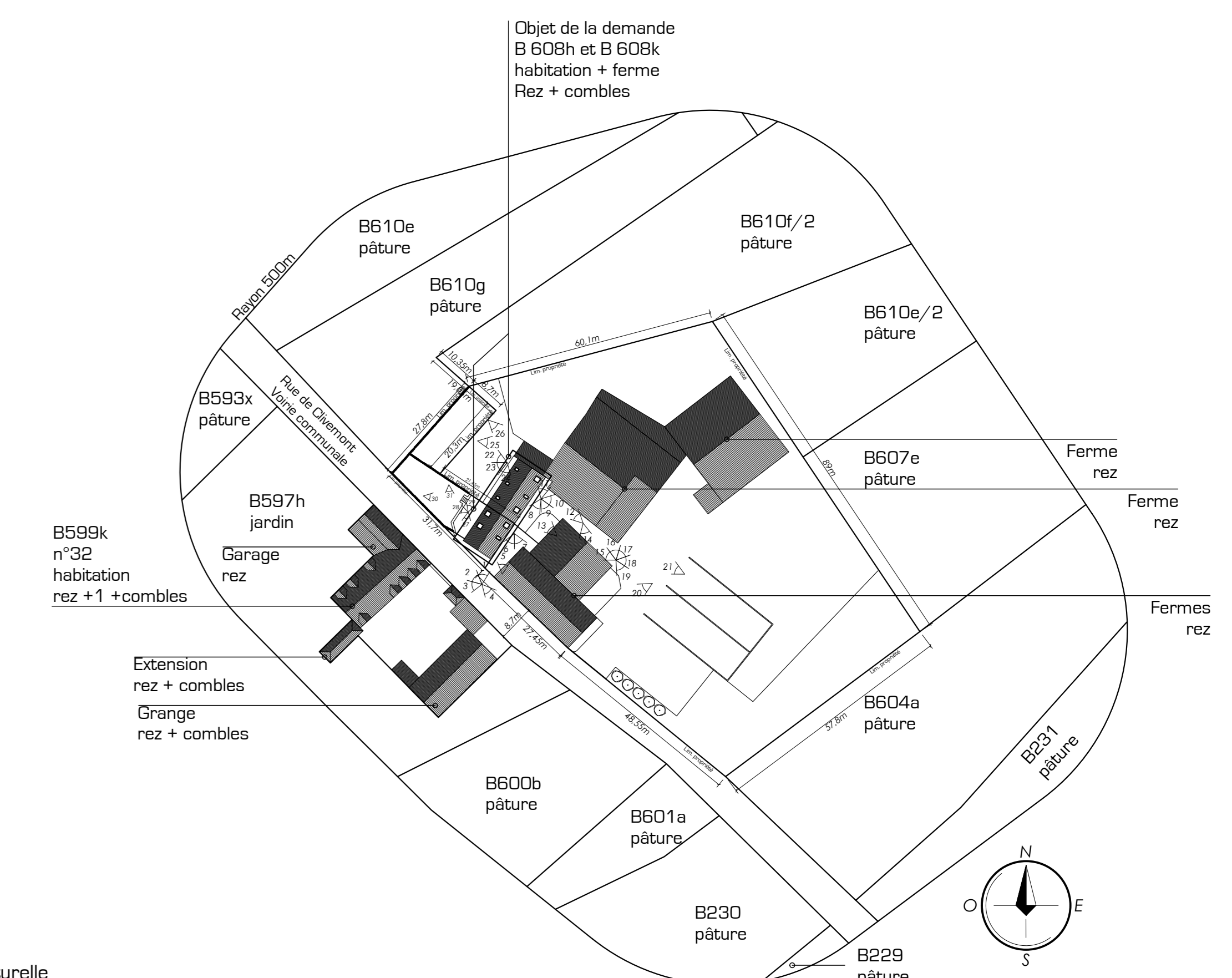


Objet de la demande

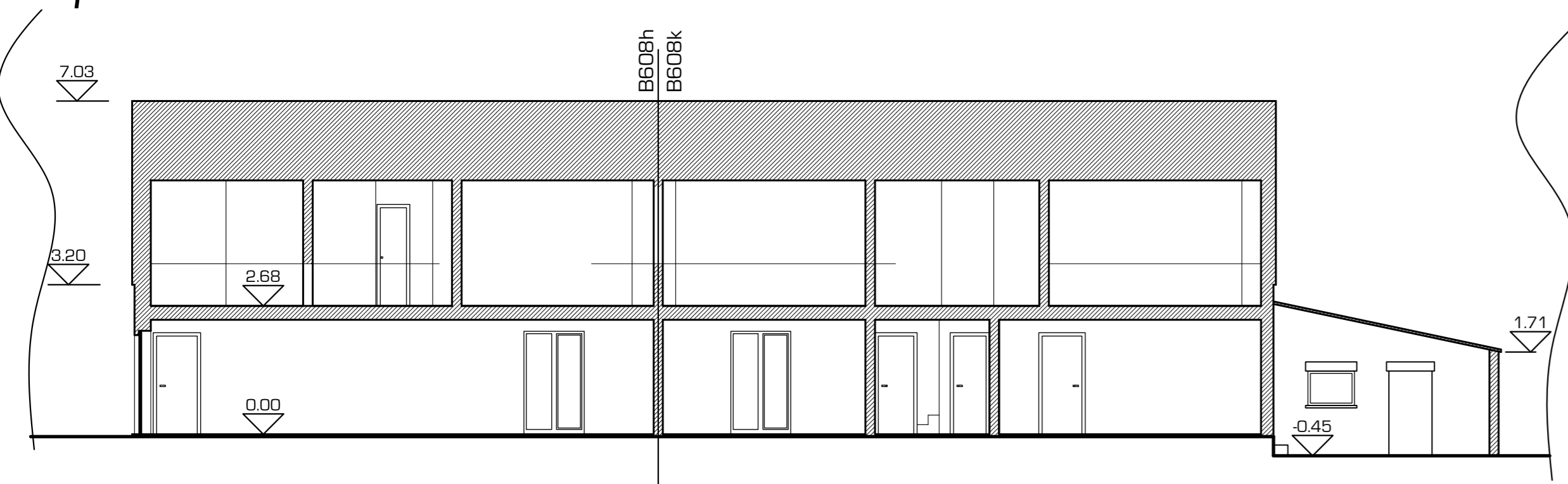
Régularisation :
Division d'un bâtiment de ferme en 2 logements.
31 rue de Clivmont, 7812 Mainvault

Cadastre :
Ath 17 Div. Section B 608k et B 608h

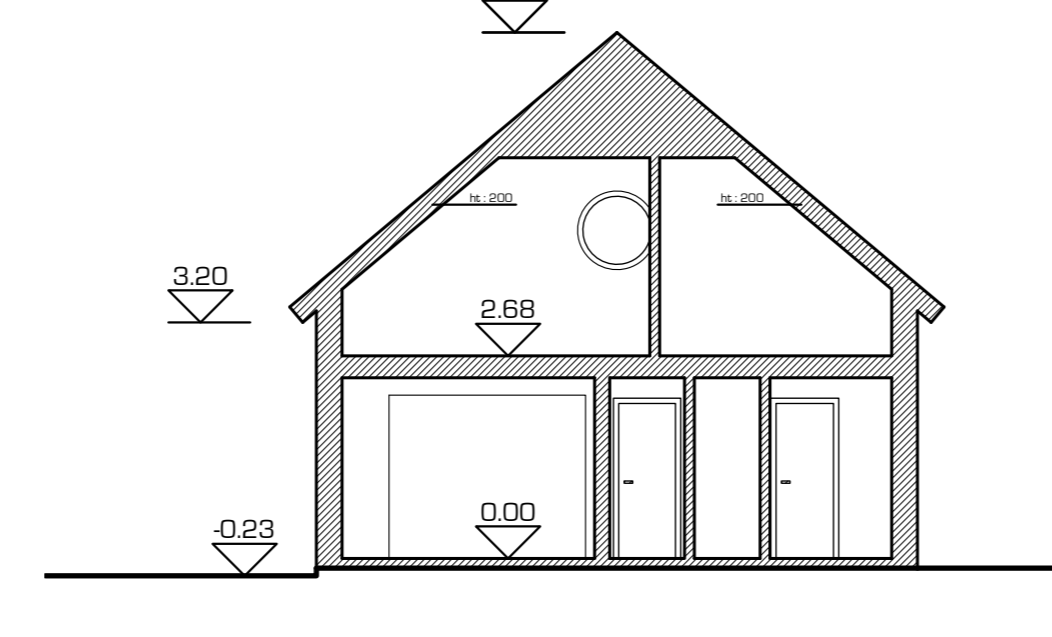
Plan de situation - 1/1000



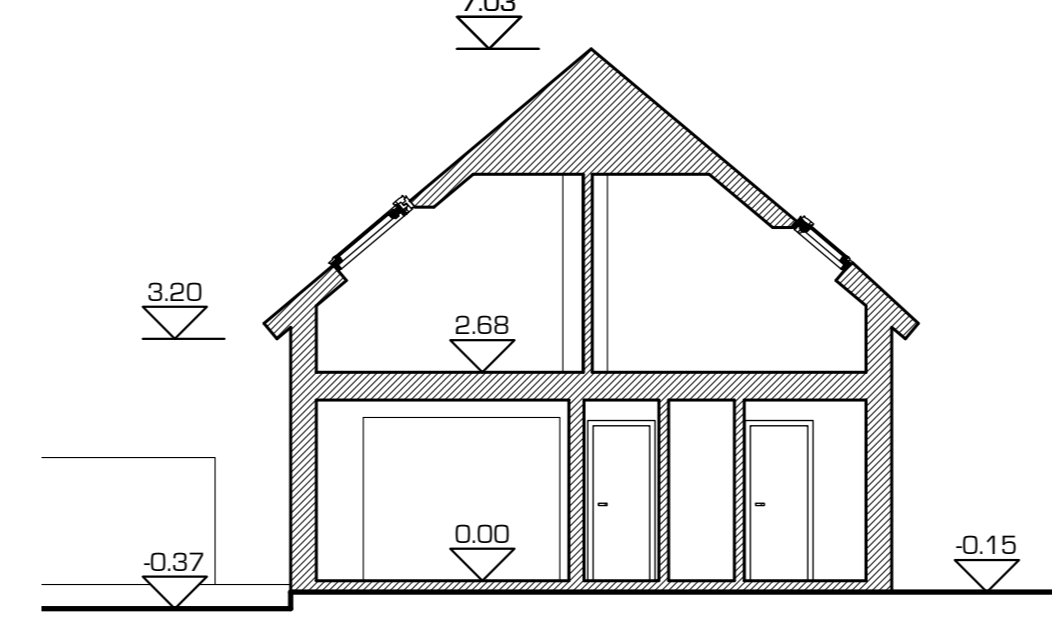
Coupes - 1/100
Coupe AA



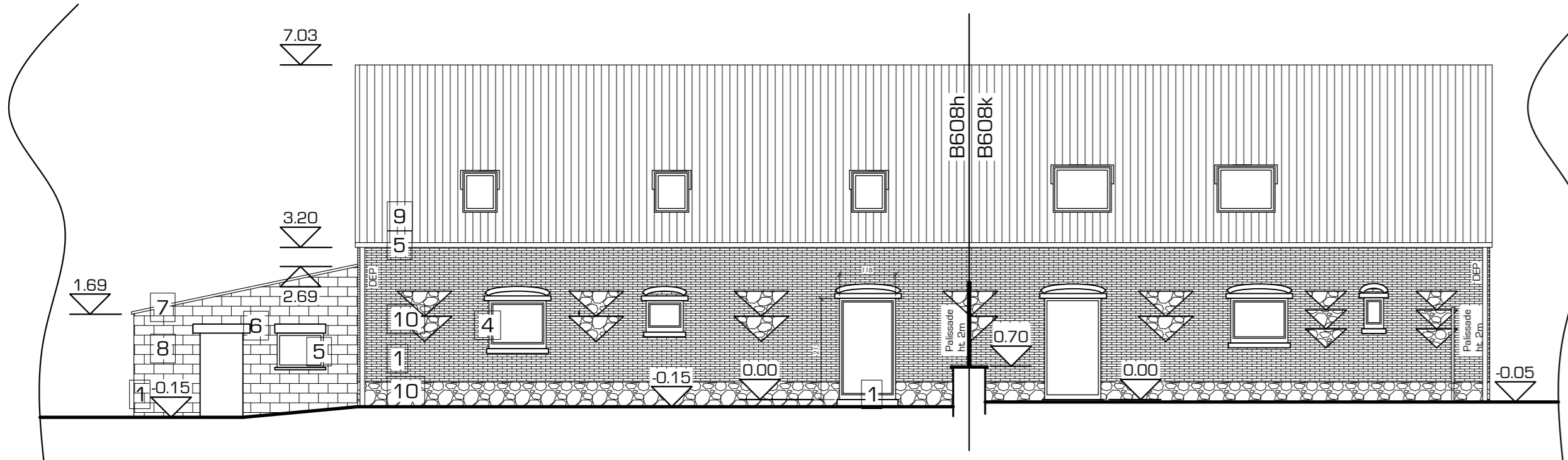
Coupe BB



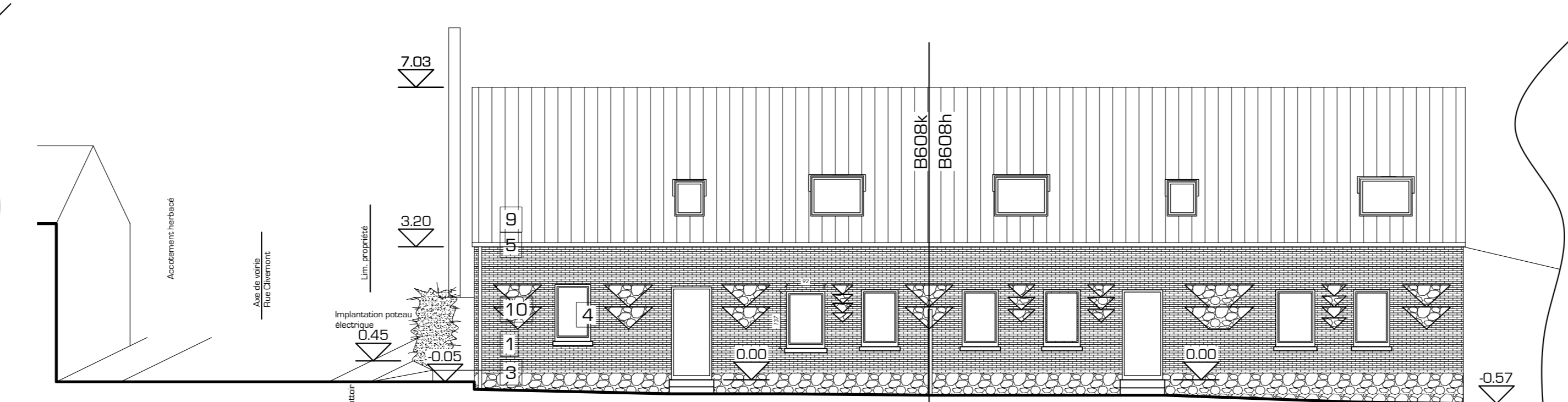
Coupe CC



Façades - 1/100
Façade côté jardin



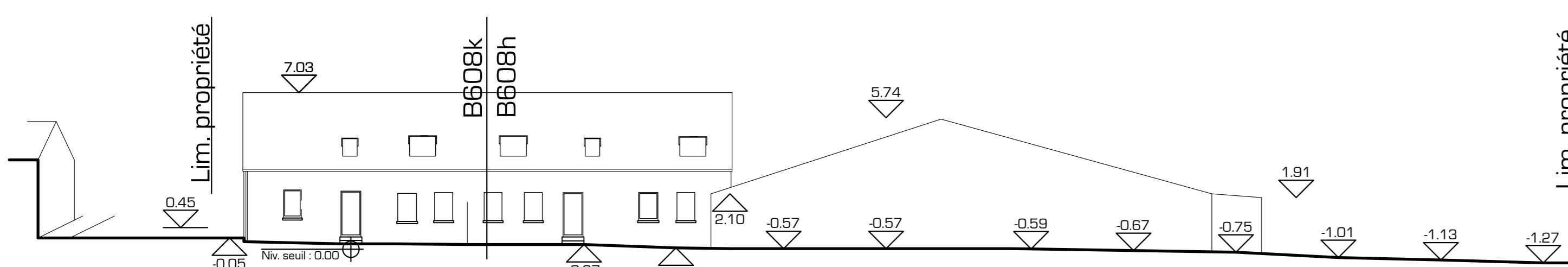
Façade côté cour



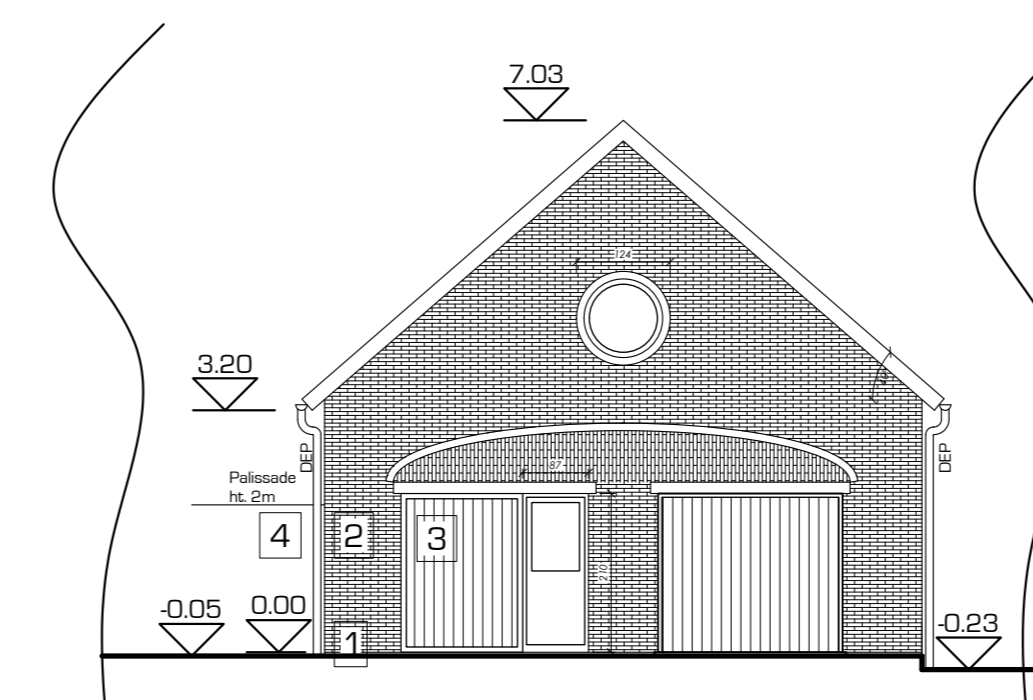
Composition des façades :

- Seuils en pierre bleue
- Brique de teinte rouge brun
- Portes et châssis double vitrage en bois de teinte naturelle
- Palissade en bois de teinte naturelle
- Châssis en bois simple vitrage de teinte blanche
- Linteaux en béton de teinte grise
- Couverture en plaques Eternit ondulées de teinte anthracite
- Blocs en béton de teinte grise
- Couverture en tuiles de teinte rouge-brun
- Sous-bassement et ornement en pierre de teinte gris-bleu

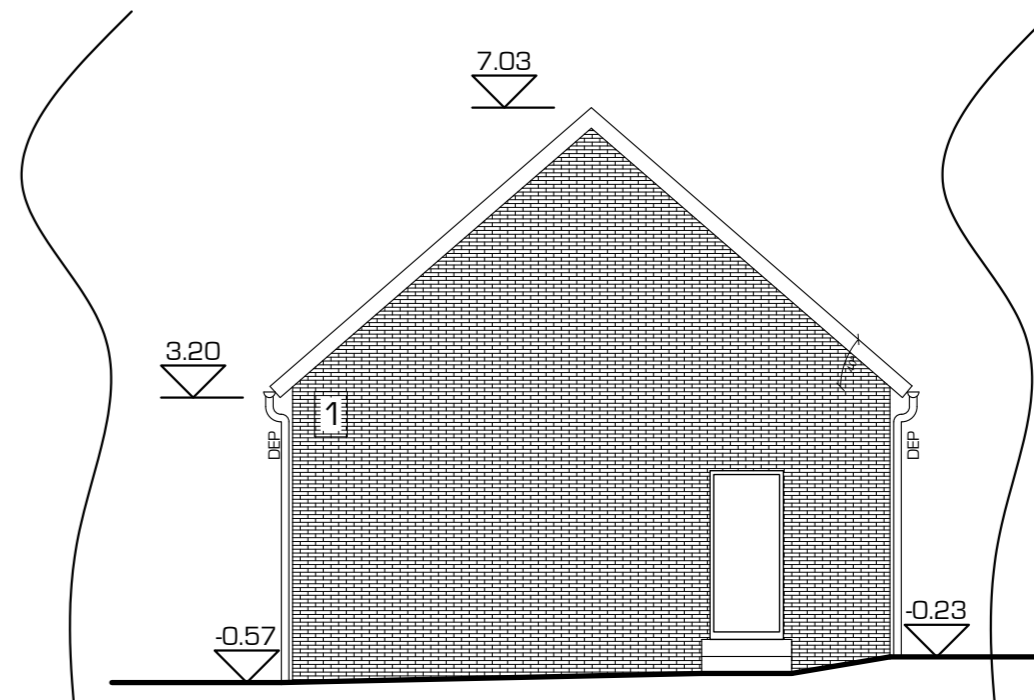
Coupes profil 1/200
Coupe 1



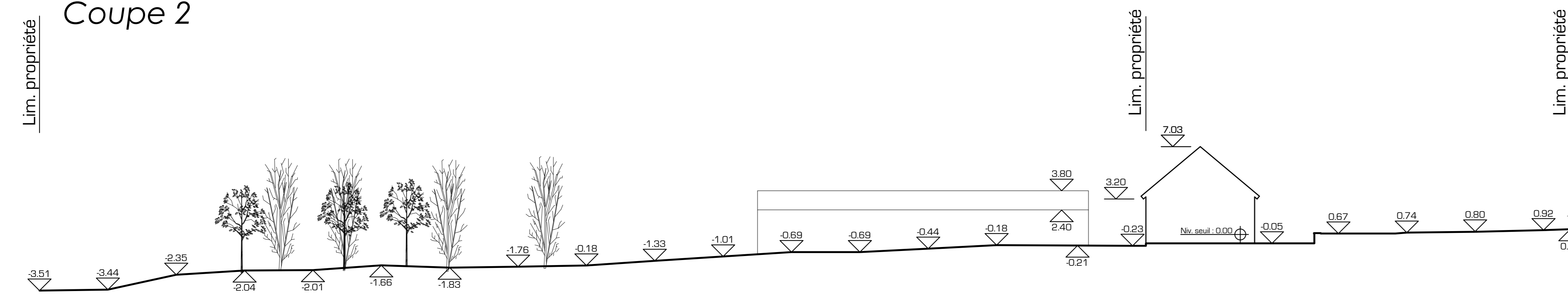
Façade à rue



Façade côté ferme



Coupe 2



Remarques générales :

- Les plans ne sont pas des plans techniques. Des détails et données supplémentaires pourront être demandés à la première demande de l'entrepreneur.
- Les plans d'architecture seront complétés par les études de stabilité et des techniques spécialisées, à savoir : Etude de stabilité, des fondations, des ouvrages en béton armé, des poutres métalliques, installation de chauffage et sanitaire, électricité, ...
- Les études seront établies par un bureau spécialisé (à charge du maître de l'ouvrage) qui assumera toute la responsabilité de ses éléments.
- Les fondations seront établies sur sols solides. Le fond de fouille sera à au moins 80cm de profondeur par rapport au niveau fin extérieur. Les fondations figurant sur plan sont établies à titre indicatif et seront éventuellement modifiées selon le nature du sol après terrassement.
- Les limites exactes des propriétés (en plan et en élévation) sont à déterminer avec précision par un géomètre avant tous travaux.
- Les niveaux existants seront vérifiés. Le niveau d'équipage est donné à titre indicatif et pourra être adapté. Les raccordements éventuels au réseau d'équipage public dépendront des impositions communales.
- Le type, l'emplacement des gares, l'implantation des compteurs seront dépendants des impositions des sociétés distributrices.
- Les travaux seront réalisés en conformité avec les règlements communaux en vigueur.
- Les travaux seront réalisés dans les règles de l'art.
- Le maître de l'ouvrage s'engage à débiter les travaux afin de vérifier le tracé des ouvrages. De même, le maître de l'ouvrage préviendra l'administration communale du début des travaux afin que celle-ci puisse venir vérifier les niveaux et alignements.

| | |
|---|-------------------------------|
| Projet : | |
| Régularisation : Division d'un bâtiment de ferme en deux logements. | |
| Province | HAINAULT |
| Ville | 7812 MAINVAULT |
| Adresse du chantier | 31 Rue de Clivmont |
| Section cadastrale | 17 DIV Section B608h et B608k |
| Maître de l'ouvrage | |
| Auteur de projet | |
| Bureau d'architecture Jean-Marc Wellens Chemin des Peupliers, 21 7800 ATH Tel : 069281938 Fax : 069287542 E-Mail : wellens@ath.be | |
| | |
| esquisse | N° de dossier : 2142 |
| avant-projet | N° de feuille : 1/1 |
| permis d'urbanisme | Fichier : /Permbat |
| plans d'exécution | Date : 04.01.2022 |
| Document : Plans, coupes, façade avant | |
| Modifications | |
| Objet | date |
| Équipage, matériaux de finition en lit et de terrassement, travaux de fond de fouille, travail de la charpente existante, ajout d'un plan technique, adossés béton et raccords pour grille béton RDC avec existant et nouvelle grille | 06.05.14 |
| | D |
| | C |
| | B |
| | A |